



**Les 3 jours d'Armor
&
Grand Prix IRC SNBSM**

Du 25 au 27 mai 2017

Epreuve comptant pour :

*Le championnat départemental & le Trophée Habitable -CCI 22- Ports des
Côtes d'Armor 2017*

&

Le championnat Manche Ouest Equipages IRC-UNCL 2017



Programme OSIRIS YC du Val- André

Mercredi 24 mai : De 17H à 20H contrôle des inscriptions

Jeudi 25 mai : 8H Briefing puis départ Les landas /Saint Hélier

Vendredi 26 mai : journée libre à Jersey

Samedi 27 mai : Saint-Hélier/Dahouët



Renseignements et inscriptions

Yacht Club du Val André

BP 43

22370 Pléneuf Val André

Tél : 02 96 72 21 68 ou 06 76 21 04 75

Mail: ycva@orange.fr _site WEB: ycva.fr



Programme IRC SNBSM

**Mercredi 24 mai : De 16H à 19H contrôle des inscriptions et briefing à 19h15
Centre de course SNBSM Atterrage port des Sablons Saint-Malo**

**Jeudi 25 mai : départ st-Malo pour ralliement Les Landas et départ course Les
Landas - Jersey Arrivée Diamond Rock**

Vendredi 26mai : 9 h départ zone Diamond Rock pour Tour de Jersey

Samedi 27 mai : Saint-Hélier/Dahouët départ zone diamond Rock



RENSEIGNEMENTS

Société Nautique de la Baie de Saint-Malo tous les jours (sauf lundi matin)

Tél. :02.23.18.20.30, Fax :02.99.56.39.41

Email : snbsm.siege@wanadoo.fr

Les flottes :

Une flotte comptant pour le **championnat de bassin départemental habitable 2017 CCI 22-Ports des Côtes d'Armor** :

- **Ailes Marines** : bateaux équipés « régates » dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18
- **Crédit Agricole des Côtes d'Armor** : bateaux équipés « régates » dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20

Une flotte comptant pour le **Trophée Habitable de bassin 2017 CCI 22-Ports des Côtes d'Armor** :

- **Grande Croisière** : bateaux de croisière non préparés « régates » dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18
- **Petite Croisière** : bateaux de croisière non préparés « régates » dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20

Une flotte comptant pour le **championnat Manche Ouest Equipage IRC-UNCL 2017**.

La course

La régates dure 3 jours du jeudi 25 mai 2017 au samedi 27 mai 2017 ; elle comporte 2 manches au large entre Dahouët et Jersey et une manche supplémentaire pour la flotte IRC le vendredi.

La convivialité

Afin que les concurrents restent concentrés sur l'essentiel, la course et la convivialité, un repas facultatif et payant est prévu au Yacht Club de St Hélier le jeudi 25 mai à 20 H (à réserver à l'inscription). Un pot au port de St Hélier est prévu le vendredi soir à 19H avec Briefing ; enfin le repas de clôture se déroulera le samedi soir ainsi que la remise des prix au Yacht club du Val André.

Les règles de course

La course est régie par les règles de course à la voile (RCV 2017-2020), les règlements de la formule OSIRIS Habitables de la FF Voile en vigueur, le règlement UNCL pour la flotte IRC, le règlement du

championnat et le trophée habitable 2017-CCI 22-ports des côtes d'Armor, l'avis de course, les instructions de course et leurs éventuels avenants. En cas de litige, chacun de ces règlements prévaut sur le précédent.

La sécurité

La course est ouverte aux bateaux armés pour un éloignement au-delà de six milles d'un abri. VHF obligatoire (**canal 77**) et autonomie moteur de la durée de la course.

Les équipages

Les coureurs sont obligatoirement licenciés à la FFV (licence annuelle ou temporaire + signée médecin)

Le classement

Le classement de chaque course sera établi en temps compensé avec attribution de points. Le classement général sera déterminé au total des points attribué dans chaque course.

Il y aura un classement spécifique pour la flotte en IRC.

L'inscription

Les droits d'inscription couvrent l'organisation de la course, **les droits de port à St Hélier** et les cocktails de bienvenue. **Les droits réduits** s'appliquent si le dossier est complet pour **le 20 mai 2017** (paiement inclus).

Se munir de votre certificat de jauge pour les inscriptions.

Les fiches d'inscription, les instructions de course et leurs annexes seront disponibles sur notre site Internet : ycva.fr

Pour vous préinscrire, il suffit de remplir la fiche d'inscription (disponible sous format Word) et de nous la renvoyer à ycva@orange.fr

Les places au port de Dahouët seront gratuites du **21 au 28 mai 2017**

Merci de prévenir la Capitainerie de votre arrivée!

	Voiliers jusque 8.50 M	Voiliers de plus de 8.50 M
Droits normaux	140 €	150 €
Droits réduits jusqu'au 20 mai	120 €	130 €

En cas de désistement, 20 € seront retenus pour les frais administratifs